



Mairie de BLODELSHEIM (68)

1 843 habitants

Adjoint administratif (H/F) à temps complet	
Date de publication	14/02/2017
Date limite de candidature	31/03/2017
Date prévue de recrutement	Dès que possible et au plus tard le 31/07/2017
Type de recrutement	Titulaire ou contractuel
actuel	1
Grade ou cadre d'emplois	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe
MISSIONS	
Descriptif des missions du poste	Sous l'autorité du Maire et du DGS, vous serez chargé de : <u>Accueil / secrétariat</u> : Accueil physique et téléphonique ; renseignement du public ; introduction des demandes d'aide sociale ; ouverture du courrier ; classement et archivage <u>Population</u> : Tenue du fichier population (arrivées/départs) ; recensement militaire ; gestion des cimetières <u>Communication</u> : Gestion de la documentation et de l'affichage en mairie ; mise à jour du site Internet de la commune ; réalisation et édition des bulletins communaux <u>Comptabilité</u> : Comptabilité des budgets annexes (titres et mandats) <u>Assistance du DGS</u> : Tâches de secrétariat confiées par le DGS (courriers, classement) <u>Utilisation des locaux communaux</u> : Gestion des locations de la salle des fêtes ; gestion des clés des bâtiments communaux
Profil	Capacité à s'adapter à la diversité des tâches et des interlocuteurs Sens de l'organisation, réactivité Rigueur et discrétion professionnelle Bonne qualité rédactionnelles Maîtrise de l'outil informatique Expérience dans un poste similaire souhaitée. Pratique de l'allemand recommandée.
CONDITIONS DE TRAVAIL	
Lieu d'affectation	Mairie de BLODELSHEIM
Temps de travail	Temps complet

Rémunération	Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année
CANDIDATURES	
	Les candidatures sont à adresser au plus tard le 31/03/2017 à : Monsieur le Maire 39 rue du Général de Gaulle 68740 BLODELSHEIM
INFORMATION	
Travailleurs handicapés	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires territoriaux, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.